



**2 sessions**  
(au choix)

—  
VISIOCONFÉRENCE

**19 octobre 2021**  
(9h30 - 12h)

et

**20 octobre 2021**  
(10h - 12h)

OU

—  
ATELIER (PRÉSENTIEL)

**8 octobre 2021**  
9h - 13h

# QU'EST-CE QUE L'URBANISME ?

**Module n°3 :**  
**(A)ménager sa commune :**  
**comment mettre en œuvre une**  
**démarche opérationnelle ?**

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT

# (A)ménager sa commune : comment mettre en œuvre une démarche opérationnelle ?

## Dates

2 sessions (au choix)

Visioconférence (distanciel)

19 octobre (9h30 - 12h)  
et 20 octobre (10h - 12h)

OU

Atelier (présentiel)

8 octobre (9h - 13h)

## Tarif

50 €

ou

100 € si DIF élus

(avec prise en charge par AMG  
du dossier DIF)

## Durée

4h30

## Modalités techniques

un ordinateur équipé a minima  
d'un microphone, utiliser  
de préférence le moteur de  
recherche « Chrome »

## Prérequis

aucun

## En partenariat avec

Association des Maires de  
Gironde



**Attention**, chaque formation  
est limitée à 20 participants.  
D'autres dates seront  
proposées en fonction des  
demandes.

## Objectifs de la formation :

- / Comprendre l'importance de la négociation avec les différents acteurs d'un projet
- / Identifier les outils règlementaires et opérationnels appropriés à son projet
- / Connaître les outils pour mobiliser le foncier et les modes de financements de l'urbanisme

## Contenu de la formation :

A chaque projet, son contexte, sa méthode, ses acteurs, ses outils...et ses allers-retours. Les élus sont aujourd'hui, et encore plus qu'hier, amenés à composer et à négocier avec les différentes parties prenantes de leur territoire. D'une zone à urbaniser avec un projet de lotissement à un îlot bâti de mauvaise qualité à rénover en plein centre-bourg, cette formation présente 4 démarches pilotées ou accompagnées par des élus. Pour chacune d'elles, seront détaillés les outils règlementaires, fonciers, opérationnels et fiscaux mobilisés.

### Public concerné :

Elus

### Méthode pédagogique :

Séance de formation avec exposés théoriques, présentation d'exemples de démarches / procédures et échanges avec les participants

### Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe  
Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation  
François Junjaud, urbaniste-juriste conseiller

### Référent pédagogique AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication, AMG

# Programme

## Programme détaillé avec horaire des différentes parties en visioconférence

Les équipes du CAUE et de l'AMG seront les intervenants.

### SEQUENCE N°1 (9h30-12h)

#### Urbanisation nouvelle et 2 outils de financements d'aménagement urbain :

- / Un projet d'aménagement : une démarche opérationnelle en 6 questions  
L'exemple détaillé du lotissement du Four à chaux (Taillan-Médoc)
- / Atelier quizz « Lotissement »
- / Focus sur des outils de financement d'aménagements urbains : la Taxe d'Aménagement et le Projet Urbain Partenarial

### SÉQUENCE N°2 (10h-12h)

#### Renouvellement urbain et outil foncier :

- / Atelier « Vos centres-bourgs/centres-villes : quelles problématiques ? »
- / L'exemple détaillé de la recomposition d'un ilot en centre-ville (Mios)
- / L'exemple détaillé d'un projet de renouvellement urbain en centre-ville (Blaye)
- / Focus sur un outil foncier : le Droit de Préemption Urbain
- / L'exemple détaillé du maintien d'un commerce (St Paul)

**Pour l'atelier du 8 octobre en présentiel, nous adapterons le programme sur une matinée et nous vous proposerons une solution repas pour le déjeuner en fonction du contexte sanitaire.**

# Inscription auprès de l'AMG

## / Lien à la fiche d'inscription AMG

<https://www.amg33.fr/5648-2/>

## / Tarif et dates limites des inscriptions

### - 50 € sans les frais de dossier DIF

Inscription pour le distanciel avant le 11 octobre 2021 ou pour le présentiel 1<sup>er</sup> octobre 2021

### - 100 € avec les frais de dossier DIF

Inscription pour le distanciel avant le 6 août 2021 ou pour le présentiel avant 25 juillet 2021

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.

Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE et l'AMG se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à [contact@cauegironde.com](mailto:contact@cauegironde.com).

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>